

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 92 (1947)
Heft: 2

Artikel: Les préparatifs militaires de Vaud contre Berne en 1814-1815 [suite]
Autor: Rapp / Guiguer, C.-J. / Laharpe, S. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les préparatifs militaires de Vaud contre Berne en 1814-1815

(suite)

Reconnaissance et projet de défense des frontières du canton de Vaud du côté du comté de Neuchâtel.

La partie du canton de Vaud qui avoisine le Comté de Neuchâtel est située sur la rive gauche de lac d'Yverdon, le long duquel elle s'étend jusqu'à environ 2 $\frac{1}{2}$ lieues de son extrémité méridionale. — Le Comté de Neuchâtel l'entourne depuis là à l'orient et au nord jusqu'aux frontières de France, qui la bornent à l'occident.

Cette contrée se compose d'une vallée et de montagnes ; la vallée s'étend le long du lac, elle est large près d'Yverdon d'environ une lieue, et se rétrécit graduellement jusqu'aux frontières de Neuchâtel, où les montagnes viennent presque aboutir au lac. — Elle est traversée dans toute sa longueur par la grande route d'Yverdon à Neuchâtel. — Quelques ruisseaux, dont le plus considérable est l'Arnon, la coupent dans sa largeur.

Les montagnes s'étendent tout du long de la frontière de Neuchâtel du côté du nord ; les principaux passages pour y arriver sont ceux de Provence, de Maubourget et de Ste Croix ; ce dernier est le seul qui fût aisément praticable pour des chars et de l'artillerie. —

Les communications les plus faciles des montagnes dans la vallée sont celles de Provence à Concise, du Seraillet à Corcelles, de Maubourget à Fiez, de Bullet à Vittebeuf, de Ste Croix à Vittebeuf, et des Gittes à Baume et à Lignerolles. — Celles de Provence à Concise et de Ste Croix à Vittebeuf sont les seules qui offrissent une route aisée pour l'artillerie.

La défense de cette partie du canton contre des troupes un peu nombreuses, deviendrait très difficile et exigerait beaucoup de monde, comme toutes les défenses des pays de montagnes qui ne sont pas fort escarpées, et ne présentent pas de grands obstacles à franchir.

Il n'y aurait alors d'autre parti à prendre que celui de chercher par tous les moyens en notre pouvoir de ressaisir l'offensive, qui offrirait beaucoup plus d'avantages.

Ce cas là n'étant d'ailleurs nullement présumable, nous nous bornerons à indiquer les meilleurs moyens pour défendre le pays lui-même, et surtout pour prévenir une surprise qui pourrait être tentée sur Yverdon ou Orbe, par un corps d'environ 500 hommes que nous supposerions être parvenu à s'introduire dans le comté de Neuchâtel au moyen de quelques déguisements ou à la faveur de la nuit.

Nous jugeons qu'un corps de 1000 hommes et 4 pièces de canon, dont 2 de 2 p. et 2 de 4 p., seraient nécessaires pour cette défense.— On les répartirait préalablement comme suit. —

à Yverdon et sur la route jusqu'à

Concise	100 hommes.		
à Concise et la Lance	300	»	2 pièces de 4 p.
à Provence et Mutrux	150	»	
à Maubourget	100	»	
à Bullet	50	»	
au Château de Ste Croix	50	»	
à Ste Croix	200	»	1 pièce de 2 p.
au passage des Gittes	50	»	1 pièce de 2 p.

Total 1000 hommes, 4 pièces.

On retrancherait aussi bien que possible le château de Ste Croix et le passage des Gittes, qui sont les points les plus importants, et offrent la défense la plus facile, le premier couvrant la seule bonne route qui descende dans la vallée, et le second l'embranchement de deux sentiers assez praticables se dirigeant l'un sur Yverdon par Baume, l'autre sur Orbe et Vallorbe par Ballaigues et Lignerolle.

En supposant une attaque par la grande route d'Yverdon à Neuchâtel, ou par Provence, il n'y aurait d'autre moyen d'empêcher la prise de Concise que de repousser l'ennemi de l'autre côté du ravin qui s'étend de Provence à Vaumarcus, et de prendre position avec les troupes de Concise et la Lance le long de ce ravin de notre côté, en tâchant de conserver Provence (qui se trouve de l'autre côté du ravin) et de s'emparer de Vaumarcus, qui flanque son extrême droite.

Dans le cas où cette première position fût forcée, il faudrait abandonner Provence, Mutrux, Concise et la Lance. Les troupes de Provence et Mutrux se porteraient au passage du Seraillet, et celles de la Lance et Concise en arrière de ce dernier village.

Si l'ennemi forçait encore cette seconde position, les troupes en arrière de Concise se retireraient derrière le ravin qui s'étend de

Grandson à Fiez, et celles du passage du Seraillet à Fiez même en se mettant en communication depuis là avec celles de Maubourget ; cette position devrait être défendue jusqu'à la dernière extrémité, puisqu'en l'abandonnant il ne resterait d'autre parti à prendre qu'à se retirer derrière l'Orbe.

Une attaque par le Val de Travers pourrait avoir lieu sur Ste Croix ou sur Maubourget.

Dans le premier cas (qui est le plus probable, puisque la route des Buttes à Ste Croix est beaucoup plus praticable que celle de Motiers à Maubourget), les troupes stationnées à Ste Croix se porteraient dans le bois, en avant de l'embranchement des routes de France et de Neuchâtel, et tâcheraient de repousser l'ennemi. (On laisserait cependant toujours dans Ste Croix même un poste d'une 20^e d'hommes, qui occuperait la maison commune et contiendrait le village en cas de besoin ¹).

Si les troupes en avant de Ste Croix étaient obligées de faire leur retraite, on en enverrait 25 hommes avec la pièce de canon renforcer le poste du Château de Ste Croix, et le reste se porterait sur l'Aiguille de Baume, pour protéger le poste des Gittes, l'empêcher d'être tourné, et défendre les sentiers qui traversent cette montagne. Le poste de Bulet se retirerait sur le sentier qui descend à la route de Ste Croix à Vittebeuf pour en défendre le passage. Cette position (qui sans être belle, offre cependant quelques avantages assez marqués) devrait dans tous les cas être défendue aussi longtemps que possible, puisque son abandon entraînerait nécessairement celui de tout le pays au delà de l'Orbe.

Dans le cas (qui n'est cependant pas probable) d'une attaque par Maubourget, ce poste se défendrait par lui-même aussi longtemps que possible, mais s'il était pressé par un corps un peu considérable, il deviendrait absolument nécessaire de le faire soutenir par les troupes stationnées à Provence et Mutrux, en retirant en même

¹ Les partisans du rattachement à Berne y étaient nombreux, de même que dans le Pays d'Enhaut. Dans la lettre que le colonel Guiguer joignit aux rapports de reconnaissance adressés au Président du Petit Conseil, on lit ceci : « Il nous reste cependant une observation que nous croyons encore de notre devoir d'y ajouter, c'est que nous avons malheureusement reconnu que l'esprit qui règne dans la plupart de nos montagnes empêche de pouvoir compter sur la majeure partie de leurs habitants. C'est surtout dans les Ormonts que mes collègues ont eu lieu de se convaincre de cette triste vérité par tous les renseignements qu'ils ont pu acquérir sur les lieux mêmes. Il nous a paru en conséquence d'une haute importance d'appeler l'attention du gouvernement sur cet objet, qui doit être pris en grande considération relativement à nos moyens de défense, puisque par là les points les plus importants et que nous pouvons regarder comme nos forteresses naturelles, se trouveraient, en cas d'attaque imprévue, entre les mains d'hommes auxquels il serait impossible de se fier. »

temps celles stationnées à Concise et la Lance dans la position déjà indiquée entre Grandson et Fiez.

Il serait dans tous les cas urgent d'établir sur le lac d'Yverdon un certain nombre de bateaux armés, (quelques-uns, s'il est possible même avec une pièce de canon de 6 p. ou du moins de 4 p.) ; ces bateaux devraient faire de fréquentes patrouilles, communiquer avec le poste de la Sauge en Vuilly, et surveiller exactement tout embarquement ou débarquement qui pourrait avoir lieu sur quelque point du lac que ce fût.

Mimoretz près Nyon, le 6 octobre 1814.

Le commandant en chef,

C.-J. GUIGUER.

L'adjutant général,

SIGIS. DE LAHARPE.

Le Chef de Bataillon,

LA HARPE.

Reconnaissance militaire de la partie du canton de Vaud située en avant de la ligne d'Yverdon à Moudon jusqu'à La Sauge et Faoug.

Cette partie du canton bornée à l'occident par le lac de Neuchâtel, au nord par les cantons de Berne et de Fribourg, à l'orient par le canton de Fribourg et au midi par le reste du canton de Vaud, forme une langue de terre longue d'environ 8 lieues et large de 4 lieues à sa base et de 2 lieues à son sommet. Elle est coupée en deux dans toute sa largeur par le canton de Fribourg entre *Payerne* et *Avenches* et renferme plusieurs portions du même canton de différentes grandeurs entre *Yverdon*, *Moudon* et *Payerne*. La principale rivière qui l'arrose est la Broye, qui la traverse dans toute sa longueur depuis *Moudon* à *Salavaux*, où elle se jette dans le lac de Morat, lequel est lui même enclavé pour la plus grande partie dans le territoire du canton. Deux routes principales la traversent du midi au nord, celle de *Lausanne* à *Berne* et celle d'*Yverdon* à *La Sauge*. Plusieurs routes de traverse joignent ces deux routes principales. A l'orient, plusieurs passages conduisent dans le canton de Fribourg.

(Il est presque superflu d'observer que toutes les parties du territoire fribourgeois enclavées dans cette portion du canton devraient forcément être occupées avant de pouvoir songer à aucune opération militaire quelconque, soit offensive soit défensive ¹.)

¹ Le gouvernement et l'état-major vaudois admettaient qu'en cas d'hostilités, le gouvernement patricien de Fribourg y participerait immédiatement aux

Le lac de Neuchâtel s'étendant d'un bout à l'autre de cette contrée à l'occident, il n'y aurait à craindre de ce côté là qu'un débarquement, contre lequel on ne saurait indiquer d'autres mesures, qu'une vigilance active et continuelle le long de son rivage.

La défense des frontières du côté du canton de Fribourg à l'orient est à peu près impossible, la seule position de *Donatire* sur la route d'Avenches à Fribourg offrant quelque avantage de terrain. Cette position se prendrait en avant du village, un peu au-dessus de l'embranchement des routes de Fribourg et l'Oleyres, la droite au bois et la gauche au ravin.

Tous les autres passages dans le canton de Fribourg par *Montagny*, *Trey*, *Rossans* et *Prévonloup* ne sont absolument pas défendables sur le territoire du canton, étant tous dominés par des hauteurs situées dans le canton de Fribourg, dont il serait indispensable de s'emparer.

En supposant qu'on eût de cette manière assuré ses deux flancs, la première position à prendre du côté du nord serait à *Faoug* pour couvrir la grande route de Berne à Lausanne et dans le *Vuilly* pour défendre celle de la Sauge à Yverdon.

La position de *Faoug* aurait sa droite appuyée au bois situé sur la droite du village et sa gauche au village même.

Dans le *Vuilly*, la *Broye* ne pourrait être regardée comme une barrière suffisante pendant une grande partie de l'année où elle est guéable en plusieurs endroits. Dans ce cas-là, la position la plus avancée sur la route de Sugy à Salavaux serait à *Vallamant-dessus*, la droite au lac de Morat et la gauche au village, et sur la route de la Sauge à Yverdon en avant de *Cudrefin*, la droite au village de *Montet* et la gauche au lac de Neuchâtel.

En supposant qu'on fût forcé d'abandonner cette première position, la seconde à prendre sur la route de Berne à Lausanne serait *Avenches* même, qui offrirait une défense avantageuse, en ayant soin de couvrir son flanc du côté de *Donatire* et de conserver ses communications par le Pont de Salavaux, à la défense duquel il faudrait pourvoir d'une manière certaine.

La position correspondante dans le *Vuilly* serait alors du côté du lac de Morat, en avant de *Salavaux*, la droite à l'embouchure de la *Broye*, le centre à l'église du *Cotterd*, et la gauche à *Bellerive* ; et sur le lac de Neuchâtel à 20 minutes en avant de *Chabrey*, la droite au

côtés de Berne. Une retentissante querelle entre Vaud et Fribourg à propos de l'appui que les chefs du parti patriote fribourgeois, *Praroman*, *Duc* et *Chappuis*, avaient trouvé auprès de gros commerçants lausannois au cours de l'été 1814, et l'attitude du député de Fribourg à la Diète, ne laissaient aucun doute à cet égard.

bois et la gauche à un ravin et un bois sur le lac. Il faudrait en même temps occuper le village de *Montmagny*, situé entre ces deux positions.

Si cette seconde position était encore forcée, on pourrait en prendre une troisième sur la route de Berne à Lausanne, en avant de Dompierre, la droite à la hauteur et la gauche à la Broye.

La position correspondante sur la route de la Sauge à Yverdon serait sur la hauteur en avant de *Chevroux*, la droite au bois et la gauche au lac près d'*Ostende*.

Ces positions se lieraient entre elles par l'occupation du village de *Carnian* (= Carignan), sur la route de Salavaux à Grandcour.

Obligé de continuer sa retraite, la quatrième position se trouverait pour la route de Berne à Lausanne, sur la droite de *Payerne*, la droite sur la hauteur à la campagne Tavel¹, la gauche à la ville, en établissant des batteries sur les hauteurs en arrière de Payerne, à gauche de la route.

La position correspondante sur la route de la Sauge à Yverdon devrait être prise en avant d'*Estavayer* (son emplacement resterait encore à examiner, le temps n'ayant pas permis de le faire cette fois-ci).

La communication entre ces deux positions devrait être assurée par la route d'*Estavayer* à Payerne.

Depuis Payerne jusqu'à Lucens, la route se divise en deux branches sur les deux rives de la Broye. Il serait en conséquence nécessaire, en cas de retraite, de l'effectuer également sur les deux routes, de peur d'être tourné par celle qu'on négligerait d'occuper.

Les communications entre les colonnes qui suivraient les deux routes et celle qui tiendrait la route d'*Estavayer* à Yverdon, deviendraient alors très difficiles jusqu'à Yverdon et Moudon, de sorte que les deux corps seraient obligés d'effectuer leur retraite isolément jusqu'à leur arrivée dans ces deux endroits, où ils pourraient se redonner la main par la route qui conduit de l'un à l'autre.

Sur les deux routes de Payerne à Lucens, la première position à prendre en retraite serait pour la rive droite de la Broye, à une demi-heure en arrière de Payerne, le long de la lisière du bois, la droite à la route de Payerne à Trey, la gauche à la Broye.

La position correspondante sur la rive gauche serait au village de *Feitigny*.

La seconde position sur la rive droite de la Broye se rencontrerait à *Marnens*, la droite appuyée à la hauteur en arrière de l'embranchement du chemin de Trey et de la grande route, la gauche à la Broye, le centre en arrière et le long du ruisseau de Marnens.

¹ « La Bretonnière. »

La position correspondante sur la rive gauche serait en avant de *Granges*, la droite à la Broye, la gauche sur les hauteurs qui dominent l'embranchement des routes de Payerne et d'Estavayer.

La troisième position sur les deux routes réunies pourrait se prendre à *Lucens*, la droite à *Curtilles*, le centre au Pont sur la Broye, la gauche à *Lucens*.

La dernière position, enfin, se trouverait à *Moudon* même, la droite à la Broye, le centre en avant de la ville, la gauche appuyée à la hauteur.

Sur la route d'Estavayer à Yverdon, la première position avantageuse se trouverait en arrière du *Chable*, à l'embranchement des routes d'Estavayer et de Payerne.

La seconde position se prendrait en avant du bois dit d'*Eperney*, appartenant à la ville d'Yverdon, à l'endroit où le chemin se rapproche du lac, en arrière du ravin.

La dernière position, enfin, en avant d'Yverdon se trouverait en arrière de *Chesaux*, la droite à *Noréaz*, la gauche au lac, le centre derrière le ruisseau de *Chesaux*.

Il est bon de remarquer que la route de Moudon à Faoug est belle, large et facile partout, que les routes dans le Vuilly sont au contraire très mauvaises, ainsi que celles d'Estavayer au Chable ; celle de Chabrey à Estavayer, médiocre ; et celle du Chable à Yverdon, passable.

On doit ajouter encore que la route de Payerne à Moudon et celle du bois d'Eperney à Chesaux offriraient le plus de ressources pour défendre le terrain pied à pied.

Rolle, ce 15 septembre 1815.

Le commandant en chef

C.-J. GUIGUER.

Le quartier maître général

STERCHI.

Instructions pour le colonel commandant à Yverdon.

Il emploiera tous les moyens qui seront en son pouvoir pour être instruit des mouvements de troupes qui pourraient avoir lieu dans son voisinage, spécialement de ceux qui auraient pour but de faire traverser à un corps de troupes le lac de Neuchâtel et fera au Gouvernement un rapport journalier qu'il adressera à Monsieur le Landamman.

Il se mettra en relations avec l'officier supérieur commandant à Payerne, avec lequel il entretiendra une correspondance fréquente.

A l'instant où il apprendrait d'une manière certaine que la portion du pays qu'il occupe serait menacée d'une invasion, ou qu'il recevrait de l'officier supérieur commandant à Payerne l'avis qu'il en est menacé lui-même, il prendra avec la plus grande promptitude les mesures suivantes, savoir :

Faire prendre les armes à toute l'élite et la réserve de l'arrondissement d'Yverdon.

Donner l'ordre au bataillon d'élite d'Orbe de se rassembler et de le joindre sur le champ, à la réserve de la compagnie d'artillerie et des compagnies de grenadiers de faire de même et de marcher sur Moudon.

Rassembler le bataillon d'élite d'Yverdon auprès de lui et en envoyer les deux compagnies de grenadiers à Moudon.

Envoyer les chasseurs à cheval des arrondissements d'Orbe et d'Yverdon à Moudon, et réunir auprès de lui les courriers à cheval des mêmes arrondissements pour qu'ils lui servent d'ordonnances.

Placer les 2 compagnies de carabiniers, les deux bataillons de réserve et le personnel de l'artillerie nécessaire à 4 pièces, conformément au plan de défense des frontières du canton, du côté du Comté de Neuchâtel qui lui sera remis, en observant qu'une des compagnies de carabiniers soit placée à Ste Croix et l'autre à Concise et la Lance.

Conserver les deux bataillons d'élite et le reste de l'artillerie en réserve à Yverdon et attendre là des ordres ultérieurs.

Il fera sur-le-champ rapport de ces mesures au Gouvernement et en donnera en même temps avis à l'officier supérieur commandant à Payerne.

Plan de défense pour les districts de Grandson et d'Yverdon avec un corps de 1000 hommes, une pièce de 4 p., un obusier de 4 p. 10 lig. et deux pièces de 2 p.

L'officier commandant dans ces districts distribuera ses troupes de la manière suivante.

100 hommes à Yverdon et sur la route jusqu'à Concise.

300 hommes à Concise et La Lance avec une pièce de 4 p. et un obusier de 4 p. 10 lig.

150 hommes à Provence et Mutrux.

100 hommes à Maubourget.

50 hommes à Bullet.

50 hommes au château de Ste Croix.

200 hommes à Ste Croix avec 1 pièce de 2 p.

50 hommes au passage des Gittes avec 1 pièce de 2 p.

Total 1000 hommes et 4 pièces.

En supposant une attaque par la grande route d'Yverdon à Neuchâtel, ou par Provence, il n'y aurait d'autre moyen d'empêcher la prise de Concise que de repousser l'ennemi de l'autre côté du ravin qui s'étend de Provence à Vaumarcus, et de prendre position avec les troupes de Concise et La Lance le long de ce ravin de notre côté, en tâchant de conserver Provence (qui se trouve de l'autre côté du ravin) et de s'emparer de Vaumarcus, qui flanque son extrême droite.

Dans le cas où cette première position fût forcée, il faudrait abandonner Provence, Mutrux, Concise et La Lance. Les troupes de Provence et Mutrux se porteraient au passage du Seraillet, et celles de La Lance et Concise en arrière de ce dernier village.

Si l'ennemi forçait encore cette seconde position, les troupes en arrière de Concise se retireraient derrière le ravin qui s'étend de Grandson à Fiez, et celles du passage du Seraillet à Fiez même, en se mettant en communication depuis là avec celles de Maubourget. Cette position devrait être défendue jusqu'à la dernière extrémité.

Une attaque par le Val de Travers pourrait avoir lieu sur Ste Croix et sur Maubourget.

Dans le premier cas les troupes stationnées à Ste Croix se porteraient dans les bois en avant de l'embranchement des routes de France et de Neuchâtel, et tâcheraient de repousser l'ennemi (on laisserait cependant toujours dans Ste Croix même un poste d'une 20^e d'hommes, qui occuperait la maison commune et contiendrait le village en cas de besoin).

Si les troupes en avant de Ste Croix étaient obligées de faire leur retraite, on enverrait 25 hommes avec la pièce de canon renforcer le poste du Château de Ste Croix, et le reste se porterait sur l'Aiguille de Baume, pour protéger le poste des Gittes, l'empêcher d'être tourné, et défendre les sentiers qui traversent cette montagne.

Le poste de Bullet se retirerait sur le sentier qui descend à la route de Ste Croix à Vittebeuf pour en défendre le passage. Cette position devrait dans tous les cas être défendue aussi jusqu'à la dernière extrémité.

Dans le cas (qui n'est cependant pas probable) d'une attaque par Maubourget, ce poste se défendrait pas lui-même aussi longtemps que possible, mais s'il était pressé par un corps un peu considérable,

il deviendrait absolument nécessaire de le faire soutenir par les troupes stationnées à Provence et Mutrux, en retirant en même temps celles stationnées à Concise et La Lance dans la position déjà indiquée, entre Grandson et Fiez.

Il serait dans tous les cas urgent d'établir sur le lac d'Yverdon un certain nombre de bateaux armés qui devraient faire de fréquentes patrouilles, communiquer avec le poste de la Sauge en Vuilly et surveiller exactement tout embarquement ou débarquement qui pourraient avoir lieu sur quelque point du lac que ce fût.

**Note de l'Inspecteur en chef au Conseil d'Etat concernant
le secteur d'Oron-Mézières.**

Les membres de l'état-major général se sont occupés de la question de savoir s'il conviendrait de faire des dispositions, soit pour la surveillance soit pour la défense du district d'Oron, dans la supposition que cette partie du pays pourrait être menacée. Ils sont d'avis sur ces deux points de vue qu'il est important de mettre un officier supérieur en station dans ce district, soit pour les avis à donner, soit pour les dispositions à prendre avec les officiers en station à Payerne, le Pays d'Enhaut et Aigle, et surtout pour être à portée de donner des avis prompts au Conseil d'Etat ¹.

Nous ne voyons pas de grands avantages pour le moment de faire transporter du canon à Oron ni à Mézières, l'artillerie placée à Lausanne pouvant au besoin être transportée sur le point menacé aussi vite que les troupes seraient rassemblées. Mais dans un cas supposé et pour s'assurer une prompte exécution, nous croyons nécessaire de préparer la dite artillerie ainsi qu'on l'a fait à Morges et d'en former un parc avec les caissons, prêt à être attelé, car dans l'état où elle est aujourd'hui, on ne peut se dissimuler qu'il y aurait bien du temps à perdre et peut-être de la confusion pour la mettre en marche avec tout l'attirail nécessaire. Nous devons dire de plus qu'il n'y a point à Lausanne le nombre de caissons suffisant pour les bouches à feu qui s'y trouvent. A cette occasion, nous croyons devoir observer qu'il serait convenable de faire venir à Lausanne 2 pièces de 6 pouces et 1 obusier de 6 pouces.

¹ La nouvelle constitution vaudoise du 4 août 1814 avait substitué entre temps l'appellation de « Conseil d'Etat » à celle de « Petit Conseil » et changé toute la titulature officielle dans le sens des habitudes d'ancien régime.

L'officier que nous croirions propre à être envoyé dans le district d'Oron serait M. Grenier, chef de bataillon, de Vevey, qui aurait encore l'avantage de connaître parfaitement le canton de Fribourg et d'y former des intelligences. Nous proposerions de remettre à cet officier les instructions ci-jointes, en prévenant les officiers supérieurs commandant à Payerne, le Pays d'Enhaut et Aigle de correspondre directement avec lui.

Lausanne, le 17 février 1815.

MURET, *Inspecteur*.
C.-S. GUIGUER.

Instructions pour l'officier supérieur commandant à Mezière.

Son inspection s'étendra sur la frontière du canton depuis Moudon jusqu'au pays d'En Haut.

Le premier de ses soins sera de connaître parfaitement et à l'instant tous les mouvements qui pourraient avoir lieu parmi les troupes du pays voisin de la frontière qui lui est confiée. Il fera un rapport journalier au Gouvernement, qu'il adressera à Monsieur le Landamman.

Il se mettra en relation avec les officiers supérieurs commandant à Payerne, Château d'Oex et Aigle.

Au moment où il apprendrait d'une manière certaine que le canton serait menacé d'une invasion soit sur les points qu'il occupe soit par les avis qu'il pourrait recevoir des officiers supérieurs commandant à Payerne, Château d'Oex et Aigle, il fera sur-le-champ prendre les armes à toute l'élite de l'arrondissement de Vevey et à la réserve de la 2^e section du même arrondissement.

Il rassemblera la compagnie d'artillerie de l'arrondissement, la compagnie de grenadiers et les 3 compagnies de mousquetaires de la 1^{re} section de Vevey.

La demi-compagnie de chasseurs à cheval de l'arrondissement.

La compagnie de grenadiers et les 3 compagnies de mousquetaires de la 2^e section à Moudon.

2 compagnies de réserve à Oron.

2 dites de réserve à Mezière.

Il enverra la compagnie de carabiniers à l'officier supérieur commandant à Château d'Oex. Il réunira auprès de lui les courriers à cheval de l'arrondissement pour lui servir d'ordonnances. Au moment

où les troupes seront rassemblées sur les divers points ci-dessus mentionnés, il placera de suite des postes sur les routes de Vevey à Châtel St-Denis, de Moudon à Romont, de Mezière à Rue et d'Oron à Rue et Semsalles, dans les positions les plus avantageuses qu'il trouvera entre ces points et la frontière du canton, et les défendra en cas d'attaque jusqu'à ce qu'il reçoive des ordres ultérieurs.

Il donnera incontinent connaissance des mesures qu'il aura prises au Gouvernement et aux officiers supérieurs commandant à Payerne, Château d'Oex et Aigle.

Observations sur les frontières de l'arrondissement d'Aigle, et d'une partie de celles du canton de Frybourg, et leur défense par un corps de 2000 hommes, et 6 pièces de canon, dont 2 obusiers légers, 2 pièces de 4 p. et 2 de 2 p.

Le Rhône étant guéable en plusieurs endroits la plus grande partie de l'année, et pouvant être passé au moyen de ponts formés de radeaux presque partout, en tout temps, ne peut être considéré comme une forte barrière, et en cas de guerre contre le Valais¹, il vaudrait mieux, lors même qu'on voudrait rester sur le défensive, passer le Rhône et prendre à revers le Château de St-Maurice, qui n'est pas complètement en état de défense (voyez note 1^{re}) et porter sa ligne derrière la Dranse ; il faudrait avoir un bon poste à Folatterre, de l'autre côté du Rhône, pour être maître du pont de bois, sur lequel on passe cette rivière.

En attendant les hostilités, l'on distribuerait les troupes de la manière suivante.

200 hommes le long du Rhône, depuis le pont de St-Maurice jusqu'au lac, gardant les bacs de Masongy, Colombaz et de la Porte du Cé, et observant les gués.

200 hommes au péage et sur le plateau qui domine le pont de St-Maurice ; on y joindrait 2 pièces de 4 p. (voyez note 2).

100 hommes pour garder les passages des montagnes, dont 1 officier et 25 hommes au hameau d'Oley, 1 sergent et 15 hommes à Gardela sur le sentier qui conduit du Valais à Morcles, 1 officier et 30 hommes au sentier qui passe sous la dent de Morcles, 1 officier et 30 hommes à celui qui passe entre le grand et le petit Moveran.

¹ Le Gouvernement vaudois se méfiait des Hauts-Valaisans. Des observateurs qu'il entretenait dans le Bas-Valais lui communiquaient qu'une correspondance active était échangée entre Brigue et Berne.

200 hommes au Mont Anzindaz, sur le chemin de Sion (voyez note 3).

200 hommes au Mont Pillon, sur celui d'Ormont dessus, au Chalet.

650 hommes, 1 pièce de 2 p. et 1 obusier léger dans le Pays d'Enhaut, dont 100 hommes au Château d'Oex à l'Eglise (voyez note 4), 150 pour garder les sentiers qui conduisent dans la vallée de Charmey et le passage de la Tine (voyez note 5) et 400 avec la pièce et l'obusier à la position du Château de Vanel ; suivant les dispositions indiquées par Monsieur le Chef de Bataillon Martin, l'artillerie devant être placée sur le mamelon à droite de la Sarine en montant. (voyez note 4).

100 hommes au Sepey, pour communiquer d'Aigle par les Mosses avec Château d'Oex.

100 hommes à Ormont dessus, pour la communication du mont Pillon avec Grion.

100 hommes à Grion, pour se porter au besoin à la Croix au-dessus du plan des Isles, ou bien au Mont Anzeindaz.

400 hommes avec une pièce de 2 et 1 obusier, en réserve sur la hauteur de St-Triphon (voyez note 6). Cette réserve se porterait où il serait nécessaire, même aux Ormonts dessus et au Château d'Oex, si les Vallaisans ne paraissaient pas se mettre sur l'offensive.

Il y aura 3 compagnies de carabiniers comprises dans les 2000 hommes.

Il ne faudra pas s'engager avec l'artillerie dans Ormont dessus, et seulement avec les 2 pièces de 2 dans Ormont dessous, où les Bernois en 1798 ammenèrent 2 pièces par les Mosses.

La compagnie placée à Ormont dessus doit communiquer par patrouilles tous les jours avec le poste du Mont Pillon, de Sepey et de Grion, et celui-ci avec le poste d'Anzeindaz et de Bex.

Tous les postes envoient à la même heure (ordinairement à la pointe du jour) des patrouilles qui se rencontrent à moitié chemin ; la correspondance ordinaire se fait aussi par ce moyen.

Si le poste du Mont Pillon était forcé, une compagnie se retirerait au Sepey pour y renforcer la compagnie qui protège la communication par les Mosses avec Château d'Oex, absolument nécessaire, puisqu'elle est la seule ; l'autre compagnie se porterait au col de la Croix, d'où l'on peut avec avantage rentrer à Ormont dessus et couper l'ennemy qui attaquerait Ormont dessous (soit le Sepey).

(A suivre.)

Cap. E.M.G. G. RAPP.